

ANTIBIOTIQUES

TIRONS LA SONNETTE D'ALARME



L'utilisation inadaptée des antibiotiques chez
l'homme et l'animal entraîne

la formation de bactéries multirésistantes.

Chaque année dans l'UE,
plus de 33 000 personnes en meurent.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture
et du Développement rural

Administration des services vétérinaires



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

Direction de la santé



**PLAN NATIONAL
ANTIBIOTIQUES**
ONE HEALTH



Sante.lu

L'utilisation inadaptée des antibiotiques provoque **l'émergence de bactéries multirésistantes** et nuit à notre santé !

Les antibiotiques guérissent de nombreuses maladies infectieuses graves, telles les pneumonies ou les infections de plaie, provoquées par des bactéries.

Cependant, **l'utilisation inadaptée des antibiotiques entraîne le développement de nouvelles bactéries multirésistantes, contre lesquelles les antibiotiques auparavant efficaces** n'agissent plus.

Si le phénomène de l'antibiorésistance se poursuit, il deviendra de plus en plus difficile de traiter les infections bactériennes graves à l'avenir.

Actuellement, plus de 33 000 personnes décèdent chaque année dans l'Union Européenne à cause de bactéries multirésistantes contre lesquelles les antibiotiques sont devenus inefficaces.

AGISSONS POUR QUE
CE PHÉNOMÈNE NE
S'AGGRAVE PAS DANS
LES ANNÉES À VENIR !



Respectez les règles suivantes **pour empêcher les bactéries de devenir résistantes aux antibiotiques.**



Respectez rigoureusement le dosage et la durée du traitement prescrit.



N'oubliez pas de prise.



N'arrêtez pas le traitement prématurément.



Ne partagez pas les antibiotiques.



Ne gardez pas des restes d'antibiotiques.
Ramenez-les chez votre pharmacien.

Les bactéries résistantes aux antibiotiques se transmettent entre les hommes. Comment pouvez-vous aider **à prévenir la propagation de ces bactéries ?**



1. Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour pendant 30 secondes, avec de l'eau et du savon. Évitez le contact rapproché avec des personnes infectées.



2. Utilisez uniquement des mouchoirs en papier jetables pour vous moucher, et jetez-les immédiatement après usage dans une poubelle. Si vous n'avez pas de mouchoir en papier, éternuez ou tousssez dans le creux de votre coude.



3. Si vous souffrez d'une maladie contagieuse, restez à la maison afin d'éviter la propagation de la maladie.



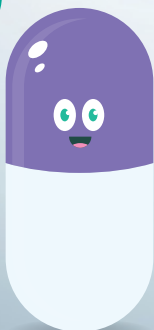
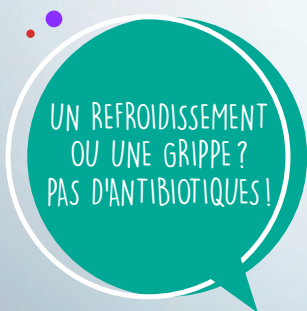
4. Évitez les rassemblements de personnes lors d'une période d'épidémie grippale, lorsque beaucoup de personnes toussent ou éternuent.

Une maladie contagieuse ou infectieuse est majoritairement provoquée par des virus ou des bactéries.

Les antibiotiques détruisent seulement les bactéries, pas les virus.

La plupart des maladies infectieuses courantes dont nous souffrons, comme par exemple un rhume, un refroidissement, une grippe, **sont provoquées par des virus. Ces maladies guérissent spontanément après un certain laps de temps.**

Comme les antibiotiques sont inactifs contre les virus, ils ne peuvent ni accélérer la guérison en cas d'infection virale, ni éviter la contamination d'autres personnes.





Ne prenez pas d'antibiotiques en cas de maladie virale.

Voici quelques conseils pour faciliter votre guérison.

- 1.** Reposez-vous.
- 2.** Aérez régulièrement vos pièces d'habitation.
- 3.** Buvez des liquides en suffisance (eau, tisanes).
- 4.** Alimentez-vous de manière équilibrée (fruits, légumes, aliments riches en vitamines).
- 5.** En cas de rhume ou de toux, utilisez des sprays nasaux ou des appareils d'inhalation, à base d'eau saline physiologique, pour libérer vos voies respiratoires.
- 6.** Si vous avez mal à la gorge ou la gorge sèche, sucez des glaçons ou utilisez des sprays buccaux pour soulager votre douleur. Les adultes et les grands enfants peuvent également sucer des pastilles pour la gorge.
- 7.** En cas de fièvre et de douleurs, les médicaments antipyrétiques et antidouleur peuvent vous soulager. Demandez conseil à votre médecin ou à votre pharmacien.
- 8.** La meilleure protection contre la grippe saisonnière est la vaccination annuelle, idéalement entre les mois d'octobre et de décembre.
- 9.** Si vos symptômes ne s'améliorent pas après la période indiquée par votre médecin, ou s'ils s'aggravent, consultez-le à nouveau.

Vous avez **des animaux de compagnie ?**

La résistance aux antibiotiques ne touche pas uniquement les hommes. Les animaux sont aussi concernés. Les bactéries résistantes peuvent se transmettre de l'animal à l'homme et inversement.

Comment pouvez-vous aider **à prévenir la transmission des bactéries résistantes entre vous et votre animal ?**

- 1.** Lavez-vous les mains à l'eau et au savon après chaque contact.
- 2.** Evitez le contact rapproché comme le léchage ou le partage de lit.
- 3.** Assurez l'hygiène de votre animal.
- 4.** Maintenez propres et respectez les lieux de repos de votre animal.
- 5.** Evitez que l'animal ait accès à vos aliments (endroits de stockage, lieux de préparation des repas...).
- 6.** Assurez-vous que les vaccinations et les traitements antiparasitaires sont à jour.
- 7.** Désinfectez les plaies de votre animal.
- 8.** En cas de morsures et de griffures, désinfectez vos plaies immédiatement et consultez votre médecin.
- 9.** Mettez des gants lorsque vous traitez votre animal malade.

Ces mesures doivent être intensifiées lorsque votre animal est malade.

COMMENT
SAUVEGARDER
L'EFFICACITÉ DES
ANTIBIOTIQUES ?

Consultez systématiquement votre vétérinaire avant de donner des médicaments à votre animal. Respectez rigoureusement les doses, la durée du traitement prescrit et le moment de la prise quotidienne et n'arrêtez pas le traitement même si les symptômes ont disparu.

Ne donnez pas les éventuels restes de médicaments à d'autres animaux, même s'ils présentent des signes similaires que l'animal pour lequel le médicament a été prescrit.

Ne donnez pas vos médicaments à votre animal.



POUR PLUS D'INFORMATIONS

Ministère de la Santé - Direction de la Santé

Villa Louvigny, Allée Marconi
L-2120 Luxembourg
T. 24 77 55 58
T. 24 78 55 62 (pour les commandes)

www.sante.lu

Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

Administration des Services Vétérinaires

7B, rue Thomas Edison
L-1445 Strassen
T. 24 78 25 39

www.agriculture.public.lu

ISBN: 978-99959-41-90-1